

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Loire & Sillon

Règlement des Transports Scolaires



Édition 2011-2012



Inscription

Pour utiliser le service, chaque enfant doit impérativement être titulaire d'une carte de transport délivrée par la Communauté de Communes.

Comment s'inscrire?

- Pour une première inscription, retirer une fiche à votre mairie (disponible de mi-mai à mi-juin).
- Pour la réinscription, une fiche est automatiquement envoyée début mai aux familles.
- L'inscription est à retourner à la Communauté de Communes impérativement avant le 15 juin de l'année en cours. Au delà, une pénalité de 10€ est appliquée.

Conditions d'inscription

- L'enfant doit impérativement avoir 3 ans échus lors de l'inscription.
- L'inscription en cours d'année est possible sous réserve de places disponibles. Le coût est calculé au prorata des mois d'utilisation (tout mois commencé est facturé).
- Une réinscription provisoire est nécessaire pour les élèves qui ne connaissent pas leur affectation future. Elle doit être annulée dès connaissance des résultats.
- Toute autorisation exceptionnelle (changement de car, de point d'arrêt,...) doit faire l'objet d'une demande écrite (par mail ou courrier) du représentant légal au minimum 15 jours à l'avance.

Carte de Transport

- L'inscription entraîne la délivrance d'une carte de transport personnalisée. Elle est nominative et doit comporter une photo de l'élève.
- En cas de perte, il est indispensable d'informer le service des transports qui fournit un duplicata à la famille.
- En cas de résiliation du service, il est impératif de retourner la carte de l'élève au service des Transports.



Engagements

Le transport par car est soumis à un règlement qui engage la responsabilité des parents et des élèves.

Engagements de l'élève

L'élève s'engage à :

- Être en possession de son titre de transport en permanence et le présenter à chaque montée dans le car.
- Être respectueux, poli et ponctuel.
- Attacher sa ceinture de sécurité lorsque le car en est pourvu.
- Rester assis pendant le trajet et laisser libre l'accès au couloir.
- Prendre soin du matériel, laisser propre et en bon état le car.
- Respecter la tranquillité du circuit (les abus d'utilisation des MP3 et portables sont sanctionnés).
- Attendre que le car soit parti pour traverser avec prudence.

Les horaires sont donnés à titre indicatif. L'élève doit se présenter en avance à son point d'arrêt.

Responsabilités des parents

Les parents sont responsables des actes de leurs enfants et s'engagent à :

- Informer le service des Transports pour tout changement relatif au statut de leur enfant.
- Faire en sorte que l'enfant soit à l'heure indiquée au point d'arrêt qui lui a été affecté.
- Accompagner les élèves de maternelles et primaires à l'arrêt des cars et les attendre au retour ou les autoriser par écrit à cheminer seul.
- S'assurer qu'un adulte responsable soit joignable aux numéros de téléphone remis à l'inscription en cas de besoin.
- Se renseigner sur les horaires et le n° de car de l'enfant (disponible en mairie à partir de fin août).
- S'assurer que l'enfant ait des clés pour rentrer chez lui en cas de retour anticipé (intempéries)

Participation Financière des familles

Chaque enfant inscrit bénéficie automatiquement d'une subvention de 83% du Conseil Général.

Tarification 2011-2012

Tarifs	- Titre scolaire : 77.5€/semestre/enfant - Titre scolaire+STRAN: 95€/semestre/enfant
4 ^{ème} enfant	- Gratuité pour le 4 ^{ème} enfant
Correspondant	-1/10 du coût du transport annuel soit 15.50€/mois

Possibilité de demander un remboursement à partir de 5 semaines consécutives d'absence sur présentation d'un certificat médical ou de déménagement.

Paiement

Le paiement s'effectue en deux versements. Chaque semestre, une facture est adressée aux familles. Deux modes de paiement sont possibles :

- **Prélèvement automatique :**
Le montant est prélevé en deux fois en octobre et février de l'année scolaire. Pour bénéficier de ce service, un imprimé est disponible au service Transports ou sur le site internet de la Communauté de communes. Il est à remplir et à retourner à la Communauté de communes accompagné d'un relevé d'identité bancaire.
- **Chèque /espèces :**
Le règlement accompagné du talon de l'avis de paiement est à adresser à la trésorerie dans les 15 jours.

TRESOR PUBLIC
7 rue de Malville
44 260 Savenay

Sanctions

La sanction est laissée à l'appréciation de la Communauté de communes en fonction de sa gravité.

- Pour chaque incivilité, une sanction peut être appliquée. Pour les plus graves, un courrier est adressé aux familles, à l'établissement scolaire, au Conseil Général, voire à la gendarmerie.
- L'élève fautif peut être exclu temporairement ou définitivement du car.

Indisciplines Sanctions	Indisciplines légères*	Indisciplines sérieuses*
Recadrage par l'accompagnateur	<ul style="list-style-type: none"> • Non respect de la propreté • Comportement perturbateur/ chahut • Manque de respect 	
Envoi d'une lettre d'avertissement	<ul style="list-style-type: none"> • Récidive après recadrage 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradations et actes dangereux • Paroles et gestes obscènes • 1^{er} contrôle sans gilet jaune • Enfant non inscrit
Exclusion temporaire ou définitive du transport scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • Récidive après envoi lettre d'avertissement 	<ul style="list-style-type: none"> • 2^{ème} contrôle sans gilet jaune • Bagarre/violence • Récidive après envoi lettre d'avertissement

*liste non exhaustive

- L'exclusion temporaire ou définitive ne donne lieu à aucun remboursement,
- En cas de dégradation volontaire du matériel, une demande de dédommagement peut être demandée aux familles.



Informations

Quelques informations pratiques pour vos besoins les plus courants :

- En cas de retard du car, des informations ponctuelles sont consultables au 02 40 56 80 69.
- En cas d'annulation du service ou de retour anticipé (intempéries), une information est mise en flash sur le site internet de Loire et Sillon - www.cc-loiresillon.fr.



Le port du gilet jaune est obligatoire*
Mets ton gilet, tu seras bien vu!

FAIS-TOI REMARQUER!
(POUR UNE FOIS QU'ON TE LE DEMANDE !)



* Assurez-vous que votre enfant porte son gilet jaune toute l'année matin et soir.

Pour toutes vos questions:

Communauté de communes Loire et Sillon
Service Transports

5 rue de Clémenceau - 44 260 SAVENAY

☎ 02 40 56 80 69

Site : www.cc-loiresillon.fr

Courriel : transports@cc-loiresillon.fr



Communauté
de communes
Loire & Sillon

